

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2025/228/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le Code de la Voirie Routière,  
 Vu les arrêtés municipaux en vigueur  
 Considérant l'organisation du Pèlerinage pour les 800 ans du centenaire de la canonisation de Saint-Laurent O'Toole, le dimanche 11 mai 2025.  
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Du Vendredi 9 mai 2025 - 14h00 au Lundi 12 mai - 12h00**  
 Cet arrêté annule et remplace celui n°2025/224/AR/8.3

- Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement sera interdit sur un tiers des places de parking de la Place Isabelle d'Orléans afin d'y installer des plots.
- Article 2 :** L'Allée du cheval sera interdite à la circulation
- Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le cinq mai deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER  
 Le Maire de la ville d'EU

